

Information concernant la création de l'Association Foncière Pastorale autorisée d'Ornon

Parution de l'arrêté préfectoral le 17 mai 2024



Périmètre de l'AFPa d'Ornon (données cadastre 2023)

Surface	441.0704 ha
Nombre de parcelles cadastrales	2 401 parcelles
Nombre de comptes de propriétés	299 comptes cadastraux
Nombre de propriétaires	397 propriétaires
Commune concernée	Ornon

Contexte et besoins : pourquoi une AFPa ?

L'Association Foncière Pastorale (AFP) d'Ornon en cours de finalisation de création serait un établissement public à caractère administratif habilité à fédérer les propriétaires privés et publics de foncier non bâti à des fins de maintenir et favoriser l'activité ancestrale qu'est le pastoralisme.

En montagne, le morcellement important des parcelles privées et le délaissement grandissant des terrains tendent vers une disparition progressive des prairies au profit de nombreuses friches. La commune d'Ornon fait partie des territoires les plus concernés par ce phénomène avec un taux de morcellement du foncier parmi les plus importants de l'Isère (*données 2023, Chambre d'agriculture de l'Isère*). C'est pourquoi, la commune d'Ornon, soucieuse du maintien de ses paysages et de l'entretien des parcelles agricoles réfléchit depuis plusieurs années à la mise en place d'un outil de gestion du foncier permettant aux propriétaires de pouvoir agir.

C'est dans ce but de lutte contre la déprise agricole que l'outil Association Foncière Pastorale (AFP) a été créé par la loi pastorale en janvier 1972. Depuis, 11 associations foncières pastorales ont déjà été créées sur le territoire de l'Oisans pour répondre à ces problématiques.

2

Le profil de l'AFP d'Ornon

Forte de ses 441 ha, allant de la station du col d'Ornon au sud jusqu'à la limite de la crête de la Brèche au nord, frontière avec la commune d'Oulles, il s'agit de la 9ème AFP de l'Oisans en superficie.

Elle concerne un périmètre vaste pour du pâturage et de la prairie de fauche ayant subi un enrichissement continu depuis plusieurs dizaines d'années. Les propriétaires privés y sont très nombreux et peu impliqués dans la gestion de leur foncier, de plus, nombreux sont ceux en indivisions et en biens non délimités. La commune d'Ornon est propriétaire d'1/4 de la surface totale du projet d'AFP avec de nombreuses parcelles éparpillées au sein de ces terres privées pour lesquelles il n'est pas envisageable de réfléchir le pâturage à l'échelle parcellaire ou individuelle. Avec 2 401 parcelles et 397 propriétaires, ce morcellement extrême illustre parfaitement la nécessité de fédérer les propriétaires dans l'optique de limiter les interlocuteurs, de faciliter sa valorisation par la mise en place de plans de gestions pastoraux cohérents.

Cet outil foncier permettra aux propriétaires impliqués de maintenir les conditions favorables à l'activité agricole en montagne et y perpétuer l'activité pastorale façonneuse des paysages emblématiques d'alpages.

Les étapes de création et les ateliers de concertation

Une étude et un accompagnement a été réalisée par la Chambre d'agriculture de l'Isère pour aider la commune à communiquer sur le projet et à en construire les éléments nécessaires à sa création. Ce travail a débuté en 2022 par une réunion publique d'information qui a permis d'identifier et de créer un groupe de travail de 12 propriétaires (dont 1 propriétaire exploitant) impliqué dans le projet de création de ce nouvel outil. Cela a donné lieu à 9 réunions du groupe de travail pour élaborer un périmètre cohérent, des statuts et une liste la plus à jour possible des propriétaires concernés par le projet. Les résultats de ce travail ont été présenté en réunion publique le samedi 27 janvier 2024 en mairie d'Ornon. Ainsi, les propriétaires qui n'avaient pas pu être présent lors de la réunion en mairie de 2022 et qui ne s'était pas manifesté suite à l'appel à bénévoles pour constituer le groupe de travail ont pu contribuer à finaliser le projet de périmètre de l'AFP.

Partenaires sollicités :

- la Chambre d'Agriculture de l'Isère (les services foncier, forêt, territoire et transmission des exploitations)
- la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI),

- les deux exploitations agricoles de la commune : GAEC Bergerie de la Lignarre (ovin lait et transformation fromagère) et GAEC du Taillefer (ovin et bovin viande)
- la communauté de communes de l'Oisans

Projet de création diffusé lors des réunions suivantes :

- information aux membres du comité de pilotage du plan pastoral territorial de l'Oisans en 2021
- information à l'ensemble des AFP de l'Oisans lors des 2 derniers comités de pilotage des AFP de l'Oisans (juin 2023 et novembre 2023).
- information à l'Assemblée Générale 2024 de l'Association de Promotion de l'Agriculture en Oisans (APAO)
- information de projet de création à la DDT (officiellement le 13 octobre 2023)
- Information à la conseillère aux décideurs locaux de l'Oisans, DDFIP (janvier 2024)
- information sur le journal municipal 2023
- information disponible sur le site internet de la mairie d'Ornon depuis fin 2023 (avec le projet de périmètre et les parcelles concernées).
- enquête publique avec 3 permanences en mairie en avril 2024

3

Afin de financer cette étude, la commune d'Ornon a sollicité une subvention auprès de la mesure 07.61 du FEADER qui a été accordée suite à la validation du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de l'Oisans en 2021.

Suite aux résultats de la consultation écrite des propriétaires et du rapport issue de l'enquête publique, l'arrêté préfectoral permettant la création de l'AFPa d'Ornon a été signé le 17 mai 2024. Il s'agit désormais de la 37ème AFP de l'Isère et de la 12ème AFP autorisée de l'Oisans (et la 19ème AFP sous le format autorisée à l'échelle du département).

Association Foncière Pastorale autorisée d'Ornon

